

SÉANCE DU 13 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à Mme ARANGOITS Isabelle, M. ITHURBURUA Daniel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BIBES Jean Paul, Mme DEGUIRAUD Hélène, M. ITHURBURUA Daniel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 03 mai 2024- date d'affichage : 03 mai 2024

OBJET : VALIDATION DE L'INTEGRATION AU CONTRAT DE PROGRES LANGUE BASQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE-NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose aux communes de les accompagner dans l'intégration progressive de la langue basque au sein de leurs services.

Le but est de développer la compétence des agents en langue basque par le biais de la formation, d'intégrer la langue basque dans les supports de travail des services...

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention dont M. le Maire donne lecture. Un plan pluriannuel de formation sera mis en place et une enveloppe annuelle de 4 000 € sera établie pour la traduction des différents supports

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **DÉCIDE** que la commune intègre le Contrat de Progrès Langue Basque de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de progrès

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 30/05/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 30/05/2024